

REUNIONS DE QUARTIER 27 NOVEMBRE-1^{ER} DECEMBRE 2023

SUITES DONNEES AUX PRECEDENTES REUNIONS DE QUARTIER

Elles se sont déroulées du 19 au 23 juin 2023

Ci-dessous : principales demandes qui avaient été faites et les réponses apportées.

Toutes ont porté sur la sécurité (une exception : a été redit l'intérêt de lier la place du prieuré à place de l'église)

DEMANDES	SUIVI
Mettre un autre passage piétons pour descendre du bus à la Maugerie , chemin des marnes, plus bas que le bus, vers le chemin de la Maugerie	Réflexion en cours
Virage chemin des marnes, chemin de la Maugerie , faire un tracé au sol pour guider les automobilistes, car ils coupent durement la route à cet endroit là	Budgété pour 2024
Passages piétons Chemin de l'ancien moulin à côté du chêne problème !	Réflexion en cours
Chemin du paradis . Création d'un groupe de travail pour échanger et décider des meilleures solutions.	Groupe réuni le 05/09/23 Mise en place des aménagements : octobre
Rue du pré aux moines , Problèmes de vitesse, stop et priorité à droite non respectée. Danger passage piétons à la sortie de la venelle de l'école. Voitures mal stationnées aux heures de l'école. Demande de mettre un agent.	Gendarmerie intervenue à la demande du maire
Problème de voitures qui roulent vite vers rigotte , carrefour dangereux. Voir pour radar pédagogique afin d'évaluer la vitesse	Demande de prêt à la CCL
Problèmes identifiés avec les promeneurs dans les chemins communaux (cigarette , chiens non tenus en laisse , moto cross en vitesse excessive : idée de mettre des panneaux d'informations de consignes à respecter	Réflexion en cours par la commission communication

INFORMATIONS

Parcours de la concertation 3^{ème} campagne

Le Conseil Municipal souhaite impliquer les Viennoises et les Viennois dans la réflexion sur l'avenir de notre commune : le parcours de la concertation. Ce parcours se décline en trois instances :

- L'ouverture des commissions municipales thématiques

Toutes les commissions sont ouvertes. Il suffit de s'inscrire pour devenir citoyen(ne) associé(e) et, ainsi, participer aux débats. L'avis de chaque commission est consultatif. Une quarantaine de personnes étaient inscrites.

Pour s'inscrire, remplir le formulaire ci-joint et le déposer en mairie.

- Les réunions publiques thématiques

Ce sont des réunions d'information sur un sujet précis. A titre d'exemple, ont déjà eu lieu des réunions sur l'énergie, l'eau, l'urbanisme, la sécurité routière la gestion des déchets.

- La conférence citoyenne

La conférence citoyenne est composée, à part égale, de deux catégories de personnes : des personnes participant aux commissions thématiques et d'autres tirées au sort parmi un échantillon représentatif de la population (sexe et âge). Elle est chargée, en lien avec les commissions thématiques, de discuter des projets structurants, c'est-à-dire impliquant fortement notre commune, dans sa population comme son territoire et présenter, à l'issue de la discussion, des recommandations adressées au Conseil Municipal proposant des lignes de conduite sur les enjeux présentés et suggérant la prise en compte de certaines idées.

A noter : la commune a été distinguée lors des derniers trophées de la Participation & de la concertation remis à l'Hôtel de Lassay en présence de la Présidente de l'Assemblée Nationale



Ferme solaire

Luxel retient un éleveur, M. Chapelier. C'est lui qui installera ses moutons dans la ferme solaire.

Dépôt du permis de construire dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 pour obtention fin 2024

Fin de la construction été 2025.

Sécurité

- Chemin du Paradis : installation sens unique, stops, limitation vitesse à 30km/h (arrêté en date du 18/09/23). Suite à discussion lors de la réunion de quartier 3, et en accord avec les personnes présentes, il est décidé de revoir ce plan d'aménagement, tout en gardant les mêmes objectifs (limiter la vitesse, dissuader les véhicules hors riverains d'y passer)
- Plateaux surélevés finis
- Interdiction +3.5t : rues du Pré aux moines, neuve, de la Rampe, du Colombier et chemin du Paradis (arrêté en date du 15/09/23)
- Chemin des Prateaux : installation de ralentisseurs

Grosses réalisations faites ou à venir

- Travaux CVM : concernent les secteurs du chemin de la Trépinrière et de Bel Air (courrier envoyé aux riverains)
- Terrains tennis : remis à neuf au mois de septembre pour un montant de 60 000 €, subventionnés à hauteur de 80 %
- Panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes
- Rénovation de l'éclairage public

Fibre

Le responsable des relations avec les collectivités locales en charge du développement de la fibre dans le Loiret communique :

Les usagers qui rencontrent les difficultés de raccordement à la fibre ou un problème avec leur abonnement fibre doivent IMPERATIVEMENT passer par leur opérateur commercial.

Désormais, plus aucune demande mail ne sera prise en charge

Dépôt d'ordures sauvages

Depuis la rentrée des vacances d'été, des dépôts d'ordures sauvages sont constatés chaque semaine, et même plusieurs fois par semaine. Cette attitude, que rien ne justifie, est irresponsable envers notre environnement et irrespectueuse envers notre personnel. Nous allons considérablement durcir notre politique à l'encontre des auteurs de ces nuisances.

Un maire du Loiret a décidé de publier sur le site de sa commune le nom des personnes indécrites.

Exemple à suivre ?



Révision du Plan Local d'Urbanisme

Bureau d'étude : Parenthèses Urbaines

A ce jour notre prestataire a réalisé une bonne partie du diagnostic sur l'état de notre territoire y compris du point de vue environnemental.

Les premiers échanges sur ce diagnostic auront lieu mi-décembre 2023 et celui-ci devrait être définitif en janvier 2024.

Une réunion publique devrait présenter ce diagnostic aux Viennois en février 2024.

La réflexion pour l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) commencera ensuite. Ce PADD doit définir les objectifs que l'on se fixe pour notre territoire à l'horizon de 10 à 15 ans (population, équipements, commerces, environnement, énergie, déplacements, qualité de vie, ...). Les évolutions de notre PLU devront ensuite être en accord avec ces objectifs.

Le PADD devrait être finalisé à l'été 2024 avec, on l'espère, une forte participation des Viennois.

Musée : appel à volontaires

Le musée souffre d'une très faible fréquentation due, au moins, à deux raisons : d'une part, les locaux ne sont pas adaptés ; d'autre part, il manque des bénévoles pour organiser les visites.

La commission culture conduit une réflexion sur un éventuel déménagement dans un autre local. Quoi qu'il en soit, que le musée parte ou reste au lieu actuel, il manque de personnes pour l'ouvrir aux visiteurs. Merci pour les personnes désireuses d'être bénévoles au musée de transmettre leurs coordonnées à la mairie.

Sinistre à l'église

22/07 : le carrelage de l'église de la travée près du chœur s'est soulevé de 10 cm.

Le maire décide, à titre conservatoire, d'interdire l'entrée jusqu'à nouvel ordre.

Un bureau d'expertise est mandaté pour connaître l'origine du sinistre et conseiller sur les mesures à prendre. Il intervient le 28 août.

Ses conclusions sont les suivantes.

A priori, il y aurait eu une remontée d'eau qui, en arrivant à la chappe sous le carrelage, l'aurait fait se gonfler faisant remonter les carreaux. Ce phénomène a été constaté dans plusieurs autres endroits.

Il est raisonnable de penser que l'ensemble des désordres sont apparus progressivement sur le long terme, depuis la construction de l'église (tassements différentiels d'un édifice relativement récent construit sur un sol remblayé)

En l'état existant, ces fissures relevées, que ce soit à proximité de la pile ou dans le reste de l'église, ne constituent pas un risque pour la stabilité de l'église (les murs porteurs ne présentant pas de dévers significatif)

Le soulèvement du carrelage observé serait lié à un dallage défectueux combiné à une concentration anormale d'humidité dans un remblai comportant des matériaux gonflant.

Les mesures nécessaires en vue de la réouverture de l'église sont au nombre de trois : refichage de la tête de l'arc doubleau séparatif de la nef et de la croisée, surveillance des fissures situées à proximité de la pile et réfection du carrelage au droit des « zones de cloques ».

Nous sommes toujours en attente d'un devis de l'entreprise pour la 1^{ère} mesure. Tant que cette réparation ne sera pas effectuée, l'église en pourra rouvrir.

Cette reprise globale nécessitera, à moyen terme, la réalisation d'une étude géotechnique, afin de déterminer la composition du sol d'une part (présence d'argiles, de plâtre...) et de définir sa portance d'autre part, cela afin de permettre de définir les conditions de pose d'un dallage adapté, pérenne, posé dans les règles de l'art.



Projet Petit Pierre

Une fresque rendant hommage à Pierre Avezard, dit Petit Pierre, né dans notre commune, va être créée par l'équipe Mos'Art (groupe de bénévoles réalisant différents projets en mosaïque pour la commune).

Elle sera installée sur le pignon de la salle Robert de Lisle, côté rue. Ce polyptique retracera la vie de Petit Pierre, afin de rendre hommage à ce Viennois, à ses créations et à sa différence. A cette occasion la Maugerie sera rebaptisée « CENTRE CULTUREL MAUGERIE PETIT PIERRE »



Projet ludothèque

Un projet de Ludothèque à Vienne en Val est en cours de finalisation pour une ouverture en début d'année 2024. Un espace sera ainsi dédié aux jeux de société à l'espace Tram tous les mercredis après-midi de 14h à 18h et de 10h à 12h pendant les vacances scolaires les jours d'ouverture de l'EMJ. Il sera ouvert à tous, petits et grands pour échanger rires, stratégies, réflexions, etc...

Diag école

Deux ateliers participatifs ont été réalisés (enseignants, personnel communal) ; le nouveau CME sera consulté ; un sondage auprès des parents est en cours

Le rendu de la phase diagnostic est prévu pour fin 2023 et celui de la phase scénario pour fin février 2024.

Une réunion publique thématique ouverte à tous les habitants sera organisée à la suite pour présenter les résultats du diagnostic

Travail tarifs/RI

Depuis la rentrée de septembre 2023, l'école a un nouveau prestataire de cantine RESTAVAL qui amène une hausse des tarifs. En accord avec les représentants de parents d'élèves, cette hausse a été répartie de façon égale entre la mairie et les parents. Ces nouveaux tarifs de cantine ont conduit à revoir tous les tarifs, notamment ceux des vacances et mercredi qui incluent la cantine. Ce travail en cours sera présenté aux parents d'élèves et validés en conseil municipal au printemps.

En parallèle, la commission travaille sur la mise à jour du règlement intérieur de chacun de ses services : accueil du périscolaire, étude, Espace Maugerie Jeune et cantine.